LA GAZETTE DE GERMIGNY

Trimestriel d'informations de la commune de Germigny-l'Evêque



Germigny, paradis terrestre de la Brie (Bossuet)

NUMERO 24

Janv.-Fév.-Mars 2014

Dans ce numéro :

Ca s'est passé à Germigny



15 décembre



Un beau spectacle présenté par la troupe « La Compagnie des Arlequins », le père Noël, des cadeaux et des enfants qui jouent immédiatement avec !



21 novembre

Les germinois(es) étaient venus nombreux pour fêter le Beaujolais nouveau !



6 octobre

Le trio Odyssée et l'ensemble Fasuperla au bénéfice du service pédiatrique de l'Hôpital de Meaux

A NOTER SOIGNEUSEMENT

COMMUNIQUE DE LA REDACTION

Après 24 rendez-vous trimestriels, la rédaction actuelle de votre gazette, ainsi que son concepteur vous disent « Au revoir » **et** vous adressent un grand merci pour votre fidélité.
Ils souhaitent bonne chance à la prochaine équipe de rédaction.

Centre de loisirs

Ouvert à tous les enfants de la commune

Vacances de Février
du 17 au 21 février (inclus) et du 24 au 28 février (inclus)

Inscriptions au Centre, Au plus vite

REPAS DES SENIORS

19 janvier 2014 à 12h30
Salle des Fêtes (allée des Noyers)

MARCHE CAMPAGNARD

Pour cause d'élections municipales, votre marché campagnard ne reprendra pas en mars, comme les autres années, mais le 20 avril 2014





Le 5 janvier, autour d'une galette, le Maire et les Conseillers municipaux vous ont souhaité à tous et à toutes, une très bonne année 2014

Le mot du Maire

Chères Germinoises, Chers Germinois,

Je vous ai accueilli avec une grande joie ce 5 janvier dernier à l'occasion de notre cérémonie des vœux et vous avez répondu nombreux à notre invitation.

Je n'ai malheureusement pas pu faire le bilan de mon mandat et ainsi commenter nos belles et nombreuses réalisations, étant tenu ou presque au silence en vertu des règles relatives à la communication publique en période électorale.

Je suis cependant sûr que vous saurez, comme à votre habitude, faire la part des choses.

Je souhaite également rassurer certains d'entre vous et leur préciser que je resterai bien évidemment à leur écoute et à leur disposition jusqu'à la fin de mon mandat actuel pour traiter et solutionner leurs demandes dans ce contexte de proximité et de régularité tel que mis en place depuis mon élection à la tête de notre Germigny.

Quelques mots enfin pour remercier les nombreux intervenants au sein de notre village dont l'équipe enseignante de notre école maternelle et primaire pour la qualité de son travail et le personnel communal pour son dévouement indéfectible et le travail fourni.

Merci enfin aux diverses associations pour leur implication dans la vie communale et tous les bénévoles qui donnent leur temps sans compter.

Il me reste maintenant à vous présenter, à titre personnel et au nom de mon équipe, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité pour 2014.

Cordialement.

Patrick ROUILLON

Prochaines échéances électorales



ELECTIONS MUNICIPALES

(et des conseillers communautaires)

23 mars 2014 (de 8h à 18h)

(premier tour)

30 mars 2014 (de 8h à 18h)

(second tour)



L'élection se fera au scrutin **de liste bloquée, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du code électoral)

Vous trouverez en pages 4 et 5, tous les détails sur les nouvelles dispositions applicables à notre commune.



ELECTIONS EUROPEENNES

25 mai 2014



L'élection se fera au scrutin de liste par circonscription à la représentation proportionnelle (13 sièges à pourvoir pour l'Ile de France)

Collecte des déchets verts

Reprise du ramassage : le jeudi 13 mars

Brûlage des déchets verts

A partir du 15 octobre et jusqu'au 30 avril, une tolérance est accordée pour le brûlage des branches, herbes sèches et autres détritus des jardins, non souillés et non traités.

Il est, cependant, recommandé de privilégier l'apport volontaire des déchets dans une structure adaptée et d'aménager vos brûlages en respectant vos voisins.

(arrêté n°203/307)

DECHETS EXTRA – MENAGERS (ou MONSTRES)

Prochains passages : les mercredis 22 janvier, 9 avril, 18 juin et 15 octobre, à partir de 6h00.

Sont collectés
tous les déchets dont le poids n'excède pas 50 kg , une longueur de 1,5 m et un volume de 1,5 m3
Exemples : meubles , canapés , matelas , palettes , appareils électroménagers (fours , machines à laver…)

NE SONT PAS COLLECTES
les déchets dangereux (bouteilles de gaz , produits d'entretien , huiles de vidange) ,ferrailles , équipements informatiques , pièces détachées de véhicules ,
Pneus , déchets industriels spéciaux , gravats de démolition.

Manifestations de l'année 2014

Vœux du maire : le 5 janvier, salle des Fêtes.
Anciennes Mécaniques en Ballade : galette de l'amitié, le 11 janvier
Repas des séniors : le 19 janvier, salle des Fêtes,
Stage de Salsa et Bachata : le 19 janvier, 15/18h, organisé par Dance Ever, salle polyvalente,
AAPPMAVGC (Association pour la Pêche) : AGO, le 19 janvier à 9h30, mairie de Varreddes,
Soirée de la Joyeuse Cordée : le 26 janvier, salle des Fêtes,
Sortie théâtre à Paris : en février, organisée par le Comité des Fêtes,
Visite de la maison de Balzac (et randonnée) : le 2 février, organisé par la Joyeuse Cordée,
Concert du Big Band Harmony's Jazz : le 8 février, à 20h45, salle des Fêtes,
Stage de tennis : du 17 au 28 février, organisé par l'AGT,
Visite de la basilique Saint Denis (et randonnée) : le 2 mars, organisé par la Joyeuse Cordée,
Randonnée nocturne à Germigny et vin chaud : le 8 mars, organisé par la Joyeuse Cordée,
Anciennes Mécaniques en Ballade : le 22 mars, repas convivial,
Loto : le 29 mars, organisé par le Judo, salle des Fêtes,
Tournoi de tennis des jeunes pousses : en avril, organisé par l'AGT,
Soirée du Tennis : le 5 avril, salle des Fêtes,
Stage de yoga : le 13 avril, organisé par Byogam, salle des sports en rez de jardin,
Concours de pétanque : le 13 avril, organisé par Roule ma Boule, près de l'école,
Marché campagnard : reprise le 20 avril, place de la Palée,
Stage de tennis : du 14 au 25 avril, organisé par l'AGT,
Marché campagnard : le 18 mai, place de la Palée,
Journée découverte à Roland Garros : le 24 mai, organisée par l'AGT,
Brocante : en juin, organisée par l'association Comité des Fêtes, place de la Palée,
Fête du Tennis et Journée « portes ouvertes » : en juin, organisée par l'AGT,
Voyage dans les Vosges : du 7 au 9 juin, organisé par la Joyeuse Cordée,
Spectacle de fin d'année : le 13 juin à 20h, organisé par Dance Ever, salle des Fêtes,
Concours de pétanque : le 14 juin en nocturne, organisé par Roule ma Boule, près de l'école,
Marché campagnard : le 22 juin, place de la Palée,
Anciennes Mécaniques en Ballade : le 22 juin exposition sur les bords de la Marne,
Fête de l'école de Tennis : fin juin, organisée par l'AGT,
Feux de la Saint-Jean et Fête de la Musique : en juin, place de la Palée,
Kermesse de l'Ecole : en juin, organisée par la Récré Germinoise, salle des Fêtes,
Judo : fin juin, manifestation de fin de saison, salle des sports (dojo),
Concours de Maisons Fleuries : en juillet,
Fanfare (Bernard Ménil) : le 14 juillet, place de la Palée,
Marché campagnard : le 20 juillet, place de la Palée,
Fête du village : fin août,
Concours de pétanque : le 6 septembre, près de l'école,
Forum des associations : le 6 septembre,
Tournoi interne de tennis (homologué) : finales en septembre, organisé par l'AGT,
Course « La Germinoise » : le 14 septembre, organisée par l'association Comité des Fêtes,
Marché campagnard : le 21 septembre, place de la Palée,
Brocante : en octobre, organisée par le Judo, place de la Palée,
Marché campagnard : le 19 octobre, place de la Palée,
Anciennes Mécaniques en Ballade : le 22 novembre, repas convivial,
Marché campagnard : le 23 novembre, place de la Palée,
Fête du Beaujolais : le 20 novembre, salle des Fêtes,
Bourse aux jouets : en novembre ou décembre, organisée par la Récrée Germinoise,
Arbre de Noël des enfants : en décembre, salle des Fêtes,
Marché campagnard et de Noël : le 21 décembre, ancienne salle des Fêtes,
Repas des aînés : en décembre ou janvier, salle des Fêtes,
Réveillon : le 31 décembre, proposé par le Comité des Fêtes, salle des Fêtes.

TOUT SAVOIR SUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

Pour notre commune, le mode de scrutin change

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Qui peut voter lors des élections municipales et communautaires ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/ . Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin change dans votre commune : **les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.**

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.

En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du Mémento à l'usage des candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat

Ce qui est nouveau :

1. **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
2. **Déclaration de candidature obligatoire (si vous êtes candidat (e) sur une liste)**
3. **Impossibilité de voter pour une personne non candidate**
4. **Interdiction du panachage, de rature - changement de mode de scrutin**
5. **Élection des conseillers communautaires**

Pour plus d'informations : http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

L'hippothérapie (ou équithérapie)

L'hippothérapie est une approche thérapeutique de la personne éprouvant des difficultés telles qu'un handicap physique ou mental, mobilité réduite, invalidité, mais aussi les personnes souffrant de dépression, troubles de la personnalité, TDAH (enfants hyperactifs), autistes etc.

Il s'agit d'une technique utilisant le pas du cheval comme outil. Le cavalier n'exerce aucune action sur le cheval. Il ne lui demande rien. Il « subit » les mouvements provoqués par le déplacement de l'animal. Il s'agit d'une rééducation d'ordre essentiellement physique.

L'hippothérapie est un complément possible au schéma d'une rééducation ou d'une étape permettant une évolution parfois plus rapide que celle obtenue par d'autres techniques de rééducation.

On parle parfois aussi de : "thérapie avec le cheval" (ou "équithérapie") qui est un terme peut-être plus approprié, car le cheval est réellement l'accompagnant du thérapeute et fait partie intégrante du projet thérapeutique et pédagogique.

L'hippothérapie combine différents aspects : physiques, psychologiques, mais aussi affectifs et relationnels.

Pour apporter un soutien à ce merveilleux travail, la municipalité, à l'occasion de la fête de Noël des enfants, a décidé de verser une subvention au club hippique de Meaux qui a acheté deux poneys, Sylver et Cathy, qui ont déjà commencé leur travail avec des enfants en difficulté **(voir article en dernière page).**

Exemples de répartition des sièges du futur conseil municipal

Exemple d'une commune de 1 350 habitants. Il y a donc 15 sièges à pourvoir aux termes de l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales.

Premier exemple
Résultats fictifs (1er tour) :
Suffrages exprimés 1 000
Liste A .... 501 voix (50,1 %)
Liste B .... 499 voix (49,9 %)
La liste A obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle se voit donc attribuer la moitié des sièges (arrondie à l'entier supérieur), soit 8 sièges.
Les autres sièges (7) sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Pour ce faire, il faut déterminer le quotient électoral ; soit
Le nombre de suffrages exprimés étant de 1 000, le quotient électoral est de 1 000 : 7 = 143 :
− la liste A obtient 501 : 143 = 3 sièges ;
− la liste B obtient 499 : 143 = 3 sièges.
Comment attribuer le (ou les) siège(s) restant
Les moyennes des listes sont alors de :
− pour la liste A, 501 : (3 + 1) = 125,25 ;
− pour la liste B, 499: (3 + 1) = 124,75.
La plus forte moyenne est celle de la liste A, qui obtient donc le dernier siège. En définitive, 12 sièges sont donc attribués à la liste A et 3 à la liste B.

Deuxième exemple
Résultats fictifs (2e tour) :
Suffrages exprimés 1000
Liste A .... 370 voix (37 %)
Liste B .... 360 voix (36 %)
Liste C .... 270 voix (27 %)
Aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Mais nous sommes au deuxième tour, donc la liste arrivée en tête, quel que soit le nombre de ses voix, obtient la moitié des sièges (arrondie à l'entier supérieur). 8 sièges sont donc attribués à la liste A.
Les autres sièges (7) sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes, puisque aucune d'entre elles n'a obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés. Le nombre des suffrages exprimés étant de 1 000, le quotient électoral est de 1000 : 7 = 143 :
– la liste A obtient 370 : 143 = 2 sièges ;
– la liste B obtient 360 : 143 = 2 sièges ;
-la liste C obtient 270 : 143 = 1 sièges.
Il reste deux sièges à attribuer. Pour l'avant-dernier siège, les moyennes de liste à prendre en considération sont de :
– pour la liste A, 370 : (2 + 1) = 123.33 ;
– pour la liste B, 360 : (2 + 1) = 120 ;
– pour la liste C, 270 : (1 + 1) = 135.
La plus forte moyenne est celle de la liste C, qui obtient donc l'avant-dernier siège. Pour l'attribution du dernier siège, les plus fortes moyennes à prendre en considération sont les suivantes :
– pour la liste A, 370 : (2+1) = 123.33 ;
– pour la liste B, 360 : 2 = 180 ;
– pour la liste C, 270 : 2 = 135.
Le dernier siège va donc à la liste B, qui a la plus forte moyenne. En définitive, le total des sièges se trouve réparti de la manière suivante :
10 sièges pour la liste A, 3 sièges pour la liste B et 2 sièges pour la liste C

Le résultat doit être aussitôt affiché dans la salle de vote (art. R. 67).

Spectacle de Noël de l'école de la Pinède



BRICE KAPEL COLORICOCOLA
Magnifique spectacle de Noël, organisé par l'école, avec une participation active des jeunes spectateurs



Passeports

Pour les passeports (biométriques) vous pouvez vous adresser à la :
- mairie de Lizy-sur-Ourcq, tél. : 01 60 01 70 35
- mairie de Meaux, tél. : 01 60 09 97 00

Pour vos dossiers de demande de passeport, nous vous rappelons que les photographies doivent être réalisées en respectant des critères, que seul un professionnel et certains photomatons peuvent vous garantir. (Les mairies ne peuvent plus rendre ce service.)

NOUVEAU

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures.
Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans, sans démarche à accomplir.

Les dossiers de demande de CNI sont à déposer en mairie.

La CNAV vous dit tout sur la réforme des retraites sur son site : www.reforme.lassuranceretraite.fr

La région Ile de France lance une campagne d'information pour le dispositif « Jeunes Violence Ecoute » contre la violence en milieu scolaire

0 808 807 700

(appel gratuit et anonyme)

www.jeunesviolencesecoute.fr

La Gazette propose aux annonceurs qui désirent faire connaître leurs activités auprès des Germinois de se faire connaître.

S'adresser à la mairie.

Informations utiles

Permanences de la Mairie : lundi et vendredi de 16h à 18h30, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h.

Objets perdus et trouvés : s'adresser à la mairie.

Bibliobus de la CAPM (Tout public),
Passage le mardi, tous les 15 jours, place de la Palée de 16h à 18h et à l'école de 14h30 à 15h45.

Recensement service national
Obligatoire pour tous (tes) les français (es) dès l'âge de 16 ans. Se présenter en Mairie, dans les trois mois qui suivent l'anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. L'attestation qui sera délivrée, est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire)

Un numéro de téléphone utile
Pour obtenir rapidement, des renseignements administratifs fiables, vous pouvez appeler le **3939 o**u sur internet : www.service-public.fr

Carte Nationale d'Identité
S'adresser en Mairie.

Fuites d'eau
Elles peuvent prendre des proportions considérables, pensez à faire vérifier vos installations et à vous assurer.
VEOLIA propose des contrats sur le territoire de notre commune. (Tél. : 0 811 90 55 55)

Assistance Sociale
Permanence : MDS de Meaux
Mme BENOIT 31, rue du Palais de Justice
Du mardi au vendredi de 9h à 11h, tél. : 01 64 36 42 69

Cantine scolaire
Tarif : 3,70 € le repas.
Le mois écoulé est payable en Mairie, avant le 10 du mois suivant.

Accueil périscolaire et Etude
Matin de 7h00 à 8h30 : forfait 2 € - Après-midi de 16h30 à 18h00 : forfait 2,80 €
Soir de 18h00 à 19h00 : forfait 1,80 € - (Tél. : 01 60 44 04 51)
Etude de 16h30 à 18h00 : forfait 3 €.
Le mois écoulé est payable en Mairie, aux heures d'ouverture, avant le 10 du mois suivant.
Le mercredi (Centre de Loisirs) - repas de midi assuré

Centre de loisirs
Ouvert de 7h30 à 18h30, pendant les vacances de Printemps (Pâques), Automne (Toussaint) et Hiver (Février).

Location de chapiteaux
Réservée aux germinois.
Tarifs : 1 chapiteau : 230 €, 2 chapiteaux : 305 € (montage/démontage par le personnel de la Mairie) - Petits chapiteaux (3 x 6 m) : 95 € pour l'un et 180 € pour les deux - Location de tables et de chaises possible, se renseigner en Mairie.

Location de la nouvelle salle des fêtes
Tarifs pour les germinois - En semaine, 1 jour : 300 €, le Week-End : 500 € (caution 1 500 €)
Tarifs pour les non-germinois - En semaine, 1 jour : 600 €, le Week-End : 1 000 € (caution 1 500 €)

OPAH - Amélioration de l'habitat
Renseignements au 01 60 09 98 45 Dépliants à retirer en Mairie de Germigny.

Bruits de voisinage (Réglementation)
Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, souffleurs à feuilles etc., ne peuvent être effectués que :
. de 7h à 20h les jours de semaine,
. de 9h à 12h et de 15h à 19h30 le samedi,
. de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé,
Informations au 0 820 904 138 (0,118 €/mn) ou sur www.ameli.fr

CRAM : Conseiller retraite
Pour se renseigner : Tél. 3960 ou écrire 77605 - Marne la Vallée cedex 3

Services de cars
Horaires disponibles en mairie
Pour rejoindre l'aéroport Charles de Gaule, un service de car de la STIF, prend les voyageurs devant la gare de Lizy sur Ourcq (horaires sur www.transport-idf.com)

RAM (Relais Assistantes Maternelles)
Les RAM Communautaires du Pays de Meaux accueillent , parent, futur parent , assistant(e) maternel (le), garde à domicile, candidat (e) à l'agrément. *(email : ram.communautaire@paysdemeaux.fr)*
Votre RAM de proximité est situé à Varreddes et vous reçoit le 4ème jeudi de chaque mois de 9h à 12h
Pour tous renseignements : Tél. : 01 64 35 07 75 ou 07 86 67 51 99 ou 06 88 70 30 02

Nouveaux Germinois

Bienvenue aux nouveaux arrivants. Venez vous faire connaître en Mairie et y trouver tous les renseignements nécessaires à une bonne installation. Participez aux diverses manifestations proposées dans le village.

Le Coin des Associations

AAPPMAVGC (Association pour la Pêche)
M. Marc Leloup - Tél. : 01 64 34 62 95
AGT (Association Germinoise de Tennis)
Tous renseignements : 01 60 32 00 90 ou 06 07 01 16 85
http://www.club.fft.fr/tc.germigny-agt
AMB (Anciennes Mécaniques en Ballade)
M. Daverdin -Tél. : 01 60 09 15 09,
M. Julmy, président -Tél. : 09 54 03 63 35
ASLV VTT (organisateur de la GERMI'PIAFS, course VTT)
M. Portier - Tél. : 06 18 57 73 67
Association BIOGAM (Yoga)
Mme Martine Penchèvre-Escudié - Tél. : 06 71 98 12 42 ou 01 60 25 35 11,
pench-es-indiablues@wanadoo.fr
Le CHALET EN BOIS (Dessin, peinture)
Mme Goujon - Tél. : 06 84 23 98 48
Le CLUB DES GENTLEMEN (Cyclisme)
M. Sartori – Tél. 01 64 34 44 74
Association COMITE DES FETES (Organisations de manifestations)
M. Jacky Rispincelle - Tél. : 01 64 34 83 40
DANCE EVER - GERMIGNY (Danse et Zumba)
Mme Laurence Grosbois - Tél. : 06 82 51 47 67
ECHECS IDEE
M. Cochard - Tél. : 06 58 84 79 20
ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE LA REGION DE L'OURCQ
M. Bernard Ménil – Tél. 01 64 33 19 36 ou 06 08 92 19 48
Site internet : www.musique-bernard-menil.com
FOOTBALL CLUB DE GERMIGNY
Tél. : 06 12 33 37 12
La JOYEUSE CORDEE (Randonnée)
Mme Michèle Binet – Tél. : 01 64 33 56 01 ou 06 22 40 58 80
JUDO CLUB
M. Jacques Sergent – Tél. 01 60 25 28 66 ou 06 01 02 02 89
Les LEZARDS ASSOCIES (Théâtre)
Mme Odile Crépin-Etaix – Tél. : 01 64 33 16 51 ou 06 52 06 69 53
La RECRE GERMINOISE (ex APE)
Mme Dos Santos - 01 60 44 03 37 ou 06 28 25 90 50
ROULE MA BOULE (Pétanque)
M. Yannick Uhrik - 06 33 55 58 62





DANCE EVER

Vous propose

STAGE DE SASLA / BACHATA

Avec DAVID TIMA

DIMANCHE 19 JANVIER 2014 DE 15H00 à 18H00



TARIFS ADHERENTS	TARIFS NON ADHERENTS
12 € / PERSONNE	15 € / PERSONNE
22 € / COUPLE	25 € / COUPLE

Renseignements : Laurence Grosbois 06 82 51 47 67

danceever.asso@gmail.com

Participez à la vie associative de Germigny

Renseignez vous sur les activités qui vous sont proposées !



STAGES de FEVRIER

Renseignements aux numéros suivants :

06 61 98 17 31

01 60 32 00 90
&
06 07 01 16 85



Judo Club de Germigny

propose à tous 1 heure de TAÏSO (gymnastique douce) le mardi de 20h30 à 21h30

venez essayer (en survêtement)

Renseignements : J. Sergent
Tél. : 01 60 25 28 66

STAGE DE YOGA
dimanche 13 avril 2014
de 15h00 à 17h30.
Tous niveaux
salle des sports (en rez de jardin)
Tarif : 15 euros par personne
Se munir d'un tapis de yoga et d'une bouteille d'eau
Association BYOGAM
Martine Penchèvre-Escudié
06 71 98 12 42
Minimum 6 personnes

La Joyeuse Cordée propose des randonnées ouvertes à tous, il suffit de s'inscrire auprès de M. Binet au 01 64 33 56 01 ou 06 22 40 58 80
Tous les lundis : randonnée en Ile de France
Tous les mois une randonnée à thème

La Gazette de Germigny numéro 24

Bulletin trimestriel d'informations de la commune de Germigny-l'Evêque

Comité de rédaction :

Commission Information & Communication

Rédaction :
Andrée Chateau,
Alain Briand,
Philippe Helm.

Adresse :
Mairie
7,allée de l'Eglise
77910 - Germigny-l'Evêque
Tél. : 01 64 33 01 89
Fax : 01 64 33 86 66
e-mail :
mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr
www.germigny-leveque.org

Composition : **abConsult** (tél. : +33 607 011 685)

Etat Civil (quatrième trimestre 2013)

NAISSANCE

JORGE NOVIO, Aliénor, Micheline, Pascale	le 11 Octobre,
MITTELETTE, Gabriel, Sylvain	le 29 Octobre,
CAILLAULT, Clément, Rudy, Alain, Jean-Claude	le 28 novembre,
CALLET RODRIGUEZ Louanne, Laura	le 28 novembre,
BONNET, Nathan, Mattieu, Jean	le 21 décembre,

DECES

PAQUIN, Lucienne, Geneviève Veuve de Roger, Louis, Désiré LEGER	le 25 juillet,
BLANC, Roger, Jean Veuf de Jeannine, Marthe TOUROT-DESPRES	le 30 octobre.

Un petit message des 2 poneys qui ont participé à l'arbre de Noël



"Nous étions très contentes d'être avec vous le 15 décembre à la fête de Noël. Depuis, nous avons repris nos séances hebdomadaires avec les enfants de l'IME La Loupière.
Moi, SYLVER du haut de mes 9 ans, j'assure auprès des enfants handicapés par mon calme et ma gentillesse mais CATTY, avec ses 8 ans, n'est pas toujours attentive comme je le souhaiterais.
Nadine et ses collègues moniteurs la font travailler pour qu'elle progresse rapidement.
Tous nos meilleurs voeux à vous tous.

CATTY & SYLVER (via Nadine Chabaud du Club Hippique de Meaux)

Ca s'est passé à Germigny (suite)



Les pompiers ont défilé en fanfare dans les rues du village (ici rue de l'église)



Grosse affluence à la « Bourse aux jouets » organisée par la Récré Germinoise



Le réveillon, organisé par le Comité des Fêtes a remporté un très vif succès !



Fin d'été à Germigny, l'hommage au monument aux morts, sous la pluie.



Propriétaire de chien : les aboiements intempestifs de votre animal engagent votre responsabilité.

En effet, ne pas prendre les dispositions nécessaires pour interrompre la nuisance sonore que constitue les aboiements continuels de votre compagnon, constitue un délit, punissable d'une grosse amende et parfois même d'emprisonnement.
Nous vous invitons à prendre connaissance des articles 544 du Code civil, R 48-1 à 5 du Code de la santé publique, R623-2 du Code pénal et 222-16 du nouveau Code pénal.

Il est rappelé aux enfants qui n'étaient pas présents à l'arbre de Noël le 15 décembre, que leurs parents peuvent venir retirer leurs jouets en Mairie jusqu'à la fin du mois de janvier




Impression - Aire de Repro (01 60 25 15 63) www.graphic77.com